

Présentation générale de la partie EMC 6^e

Le premier chapitre (chapitre 16, p. 320 à 333) porte sur représenter les autres et agir pour le bien commun à travers les notions de démocratie scolaire, de responsabilité et d'intérêt général. La démocratie a déjà été travaillé en CM1 à partir du vote et de la démocratie scolaire.

Le deuxième chapitre (chapitre 17, p. 334 à 347) s'attache au respect des règles communes à travers l'exemple de la laïcité. La laïcité a déjà été étudiée CM2 (lois scolaires de 1881-1882, loi de 1905, loi de 2004 et de la Charte de la laïcité de 2013). Cette fois-ci, il s'agit aussi de faire comprendre la laïcité comme principe du respect de la règle commune, garantissant la liberté de conscience et le vivre-ensemble.

Enfin, le troisième et dernier chapitre (chapitre 18, p. 348 à 357) est consacré à la vie privée sous l'angle du droit, de l'identité et de la responsabilité. Ce chapitre invite également à faire faire de l'EMI pour identifier les risques liés aux usages du numérique.

Nous proposons dans les chapitres différents types de doubles pages :

- ⇒ « **Je découvre** » pour étudier une notion avec deux parcours de questions possibles.
- ⇒ « **Menons un projet** » pour que les élèves travaillent en groupe, pour qu'ils soient les acteurs de cet enseignement.
- ⇒ « **Prenons la parole** » pour permettre aux élèves de travailler l'oral et d'argumenter à partir de connaissances en s'appuyant sur des documents.
- ⇒ « **Leçon** » et « **Je révise le chapitre** » avec l'essentiel à retenir et des exercices de vérification des connaissances.

Les mises en activités proposées ont aussi pour objectif de développer les compétences orales et participent aux **parcours éducatifs** des élèves, ainsi qu'aux éducations comme **l'éducation aux médias et à l'information** (EMI) et **l'éducation au développement durable** (EDD)

En début de partie EMC :

- ⇒ L'**ouverture** (p. 314-315) présente les trois chapitres qui seront étudiés dans l'année et leurs principales thématiques.
- ⇒ Les « **Méthodes** » (P. 316 à 319) visent à accompagner les élèves dans l'acquisition de compétences. Ce sont des méthodes simples, sous forme illustrée : prendre la parole dans un débat (p. 316), travailler en groupe (p. 317), réaliser un podcast (p. 318), réaliser une affiche (p. 319). Ces méthodes serviront toute l'année et, plus largement, sur l'ensemble du collège.

Zoom sur la méthode du podcast (p. 318)

Faire écrire et enregistrer un podcast par les élèves est un projet permettant de travailler à la fois sur l'**esprit de synthèse**, les connaissances et les **compétences orales**. Si l'enregistrement d'un texte de 1 minute 30 peut paraître simple, la réalité est tout autre... Cela demande en effet une réelle préparation afin d'éviter de buter sur certains passages du texte, mais aussi pour faire vivre son texte en y ajoutant une dose d'interprétation.

Écrire le texte du podcast

La phase de documentation vous est déjà familière : il s'agit de choisir des sources fiables, de sélectionner les informations les plus pertinentes et de les organiser dans un tout cohérent, qui respecte les contraintes de temps. Ici, 10 à 15 phrases seront nécessaires pour un podcast d'environ 1 minute 30. Écrire pour être écouté est un exercice particulier, avec ses propres codes. L'écrit oralisé suppose en effet des phrases courtes, à la syntaxe simple, et dont la lecture laissera à l'auditeur une impression d'improvisation (quand bien même le texte sera entièrement écrit à l'avance). Si vous avez l'occasion de visiter des radios, vous pourrez d'ailleurs constater que les journalistes et animateurs lisent le plus souvent leurs textes, tout en les faisant vivre de façon très spontanée. Les créateurs de podcast font de

même : le temps passé à écrire leur texte est d'ailleurs largement compensé par la suite, car la phase de montage devient alors non nécessaire.

Les élèves devront répéter leur texte plusieurs fois avant de l'enregistrer. En lisant leur texte, ils se rendront compte des difficultés de prononciation, des tournures de phrase maladroites ou encore de la pertinence des mots choisis. Il est conseillé de prendre un temps pour réécrire son texte afin qu'il soit le plus agréable et simple à prononcer. Les élèves peuvent annoter leur texte, en surlignant les passages à accentuer, en décomposant les mots, en notant les temps de pause...

Enregistrer et écouter le podcast

L'enregistrement peut se faire à partir d'une tablette ou même d'un smartphone. Gardez à l'esprit que les conditions d'enregistrement sont au moins aussi importantes que la qualité de votre matériel. Les élèves veilleront à se tenir dans un endroit calme, à l'abri du vent et des bruits parasites (sonneries de fin de cours, couloirs...). À l'issue de la première prise, les élèves peuvent se réécouter : cette écoute va les surprendre, car un certain nombre d'entre eux n'a jamais eu l'occasion d'entendre réellement sa voix enregistrée ! En général, les élèves (mais les adultes aussi) n'apprécient guère de se réécouter. C'est pourtant une étape nécessaire pour apprivoiser sa voix et progresser dans sa théâtralisation. En enregistrant des podcasts régulièrement, les élèves vont pouvoir réaliser de vrais progrès. Il s'agit d'un excellent exercice pour travailler ses compétences orales : le format est suffisamment court pour ne pas décourager les élèves, mais suffisamment long pour représenter un premier « défi ». L'écoute collective peut se faire en classe. Si vous disposez d'une enceinte Bluetooth, connectez-y directement la tablette. Il est important d'offrir les meilleures conditions d'écoute possible afin de valoriser le travail des élèves. La classe peut alors exposer ce que chacun a aimé ou moins aimé, que ce soit sur le fond ou la forme, dans un esprit constructif bien entendu.

Échauffer sa voix

Pour la suite, vous pourrez proposer des exercices de diction à vos élèves. Ces exercices permettent d'échauffer sa voix avant de s'enregistrer. Vous en trouverez par exemple plusieurs ici :

<https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/clemibordeaux/category/radio-tuto/>

Chapitre 16 Représenter les autres

La logique du chapitre

Ce premier chapitre traite de la représentation des autres, thématique qui sera approfondie en classe de 3^e. « Représenter les autres » repose sur la participation à des instances. C'est l'objectif de la double page d'ouverture (p. 320-321) qui montre une affiche en lien avec la démocratie scolaire et une photographie du Parlement européen, deux symboles de la démocratie de l'échelle du collège jusqu'à l'Union européenne. La problématique de ce chapitre est : « Du collège à l'Union européenne, que signifie représenter les autres ? ». Pour y répondre, 5 dossiers sont proposés.

Dans le premier dossier « **Je découvre** » (« La démocratie au collège », p. 322-323), l'objectif est de découvrir la première notion de l'année de 6^e : la démocratie représentative à travers les missions du délégué de classe et des autres fonctions représentatives au collège ou en dehors.

Ensuite, un dossier « **Menons un projet** » (p. 324-325) permet d'accompagner les élèves vers l'élection des délégués de classe en deux étapes.

Le dossier suivant « **Je découvre** » (« La démocratie en France », p. 326-327) change d'échelle et permet aux élèves de découvrir la démocratie aux échelles nationale et européenne. Les élus représentent les électeurs. Ils proposent et votent des lois pour servir l'intérêt général.

Le dossier « **Je découvre** », intitulé « Le parcours d'une loi » (p. 328-329), a pour objectif de faire découvrir aux élèves les étapes du parcours de la loi, puis de faire réfléchir à l'intérêt général à partir de l'exemple de la fast-fashion.

Le dernier dossier participe à l'EDD et sera le premier « **Prenons la parole** » (p. 330-331).

Le chapitre se termine par un bilan (p. 332) de ce qu'il faut retenir sous différentes formes (leçon texte et schéma visuel) et trois exercices pour vérifier les connaissances (p. 333).

Ce chapitre permet aussi de faire un lien avec l'EDD comme le préconise le programme : explication du rôle de représentation et d'impulsion des éco-délégués ; début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme ; intérêt général dans une perspective durable.

Pour aller plus loin

- Une BD à la découverte de l'Assemblée nationale : <https://isfec.cucdb.fr/bd-a-la-decouverte-de-lassemblee-nationale/>
- Kit pédagogique de l'Assemblée nationale : https://www2.assemblee-nationale.fr/static/junior/Kit-PEDAGOGIQUE-2024_VersionWeb_17.12.24.pdf

PP. 320-321 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et une question permettent d'ouvrir le thème « Représenter les autres ». Le document 1 est une affiche de présentation du Conseil de Vie Collégienne (CVC), réalisée par les trois académies d'Île-de-France. Ce document permet d'évoquer le rôle des élus du CVC qui agissent pour faire bouger le collège, à travers le sport, les arts, l'ambiance, des événements et des échanges. Les élèves doivent comprendre qu'ils sont acteurs pour améliorer les conditions de vie et de travail au collège.

Le document 2 est une photographie du Parlement européen à Strasbourg. On voit deux jeunes filles avec le drapeau de l'UE sur le dos et d'autres jeunes qui sont réunis dans l'hémicycle à l'occasion des *European Youth Event*.

L'objectif est de changer d'échelle et de faire comprendre que la représentation des autres va du local, avec le collège, jusqu'à l'UE et de fournir ainsi les premiers éléments de réponse à la problématique du chapitre : « Du collège à l'Union européenne, que signifie représenter les autres ? »

En haut de la page 321, la question « Pour toi, représenter les autres, c'est... » invite les élèves à choisir la proposition qui leur convient le mieux et celle qui leur convient le moins. La question peut être posée en classe pour lancer la discussion mais on peut aussi demander aux élèves de faire ce « Qu'en penses-tu ? » en amont, à la maison, avant de commencer le chapitre.

PP. 322-323 JE DÉCOUVRE LA DÉMOCRATIE AU COLLÈGE

Aborder la participation à la démocratie au collège dès le début de l'année de 6^e en EMC est essentiel. Cela permet aux élèves de comprendre très tôt que le collège n'est pas seulement un lieu où l'on apprend des cours, mais que c'est aussi un espace de vie collective où chacun peut s'exprimer et s'impliquer. Ils découvrent également que la démocratie ne se limite pas à la classe, mais qu'elle s'organise avec des instances et des règles de fonctionnement au sein du collège. Ils découvrent ainsi concrètement ce que signifie participer à la vie démocratique. En 6^e, ils commencent à exercer pleinement des rôles de délégué de classe (doc. 1) et/ou à s'engager dans des projets dans le cadre du CVC, des éco-délégués... (doc. 2, 3 et 4). Les élèves peuvent aussi être élus pour représenter leur collège au conseil départemental des jeunes, ce qui leur permet de participer à des décisions à une échelle plus large (doc. 5 et 6). Ces premières expériences leur apprennent le fonctionnement de la représentation et de la prise de décision collective. Cela permet de donner du sens à l'EMC avec des notions qui ne restent pas théoriques, mais qui sont vécues et comprises à travers des situations concrètes dans l'établissement.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir la démocratie au collège ;
- une mise en situation active axée sur l'écrit, en rédigeant un paragraphe (Parcours 2).

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 323

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. Le rôle de délégué aide Natéo à prendre confiance en lui, à se sentir utile pour ses camarades et à mieux s'intégrer.

2.

	Fonction	Rôle	Exemple d'actions
Doc. 1	Délégué de classe	Représenter ses camarades et faire le lien entre les élèves et les enseignants	Favoriser une bonne ambiance entre les camarades et renforcer les liens avec les professeurs
Doc. 2	Éco-délégués	Sensibilisation au développement durable	Action de solidarité : collecte de bouchons pour une association
Doc. 3	CVC	Mener des projets et s'engager au collège	Achat de jeux de société
Doc. 4	CVC	Améliorer la vie au collège et mettre en place des actions	Création d'une affiche géante pour expliquer la laïcité

3. Le conseil départemental des jeunes est une instance qui permet à des collégiens de participer à la vie démocratique de leur département. Ils se réunissent pour débattre sur des sujets comme l'écologie, la santé ou la citoyenneté et proposer des actions concrètes.

Parcours 2 – Je rédige un paragraphe

Ce travail permet aux élèves de s'exprimer et de donner leur avis sur leur environnement quotidien. Ils prennent conscience qu'ils peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement. Cet exercice permet de réfléchir au bien-être collectif et comprendre qu'ils peuvent agir pour améliorer leur cadre de vie. Cette activité est motivante car leurs idées peuvent être prises en compte et parfois mises en place au collège.

Exemple de texte

Au collège, il est possible de mener plusieurs actions pour améliorer la vie de l'établissement et apprendre à vivre ensemble.

Par exemple, je peux devenir éco-délégué et participer à des projets en lien avec le développement durable comme organiser le tri des déchets ou planter des arbres dans la cour. Je peux également organiser des actions de solidarité telles que des collectes pour des associations.

Je peux aussi être délégué de classe pour représenter mes camarades, transmettre leurs idées, leurs problèmes aux professeurs et participer aux décisions pour améliorer la vie de la classe et du collège.

Je peux aussi participer au Conseil de Vie Collégienne (CVC) pour donner mon avis sur la cantine, la cour ou les activités du collège.

Toutes ces actions me permettent de m'impliquer et de contribuer à rendre le collège plus agréable pour tous.

PP. 324-325 MENONS UN PROJET ORGANISER L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE CLASSE

L'élection des délégués de classe est un moment important car elle permet à tous les élèves de participer à la vie du collège et de faire entendre leur voix. Dès la 6^e, comprendre le rôle des délégués, le principe du vote et le déroulement des élections aide les élèves à découvrir le fonctionnement de la démocratie au sein de leur établissement et à s'y impliquer activement dès le début. Cela leur permet aussi d'apprendre à respecter les règles, à écouter les autres et de développer le vivre-ensemble. Ces compétences sont essentielles tout au long de leur scolarité, mais aussi pour leur future vie de citoyens. Une bonne organisation assure un vote équitable et démocratique où chaque élève peut s'exprimer et dont le résultat reflète réellement leurs choix. Cette élection permet également d'apprendre à respecter les règles, à débattre et à coopérer, des compétences essentielles pour devenir un citoyen responsable. Enfin, elle renforce la solidarité et le sens des responsabilités chez les élèves qui prennent conscience de leur rôle dans la vie collective.

Étape 1 – J'étudie les documents

1. Le délégué de classe représente ses camarades. Il fait le lien entre les adultes du collège et les élèves.
2. Le candidat rédige une profession de foi.
3. La profession de foi est un moment important lors de l'élection des délégués de classe car c'est le moment où chaque candidat présente ses idées et ses projets aux autres élèves. Elle permet aux élèves de comprendre ce que chaque candidat veut faire. La profession de foi favorise aussi le dialogue et l'écoute car les élèves peuvent poser des questions et réfléchir à ce qui est le mieux pour la classe.
4. Le secret du vote est garanti par l'isoloir et l'enveloppe.
- 5.

Nombre d'élèves élus par classe	4 élèves sont élus (2 titulaires et 2 suppléants)
Comment sont-ils élus au premier tour ?	À la majorité absolue
Comment sont-ils élus au second tour ?	À la majorité relative

6. Chaque élève peut voter sans condition d'âge ou de nationalité. Tous les élèves peuvent se présenter comme candidat.

Étape 2 – Je prépare l'élection des délégués de classe

Équipe 1 : les candidats

► Pour les délégués titulaires et suppléants

Tout d'abord, les élèves doivent se présenter en indiquant leurs noms. Cela permet à tous de bien les identifier, car en début d'année, les élèves ne se connaissent pas encore tous. Ensuite, ils doivent exprimer leurs motivations et expliquer ce que signifient pour eux les rôles de délégué et de suppléant. Il est aussi important de proposer des idées concrètes (et réalisables) pour améliorer la vie de la classe ou du collège. Les élèves doivent écrire leurs idées de manière claire, simple et concise. Enfin, il faut terminer par un slogan, un message motivant qui montre qu'ils seront à l'écoute et responsables.

Cette profession de foi est présentée à l'oral devant la classe. Elle peut éventuellement être accompagnée d'un visuel (affiche, diaporama...).

Exemple de profession de foi

Bonjour à tous,

Nous nous appelons Zoé et Paul et nous sommes en classe de 6^eD. Nous nous présentons comme candidats délégués de classe : Zoé en tant que titulaire et Paul en tant que suppléant.

Nous nous présentons car nous voulons vous représenter et être vos porte-parole. Si vous nous choisissez, nous nous engageons à être à votre écoute et à transmettre vos demandes aux professeurs. Nous ferons aussi de notre mieux pour que tout le monde se sente bien dans la classe.

Nous sommes sérieux, motivés et nous aimons aider les autres. Nous respecterons les règles du collège et nous défendrons les idées de la classe.

Nous aimerions aussi proposer des idées pour améliorer l'ambiance et renforcer la solidarité entre nous tous. Par exemple, nous pourrions organiser un « temps d'échange de classe » une fois par mois pour discuter des problèmes, des idées et des améliorations possibles.

Merci de votre confiance et votez pour nous !

Zoé et Paul

► Pour les éco-délégués

La profession de foi d'un éco-délégué doit commencer par une présentation personnelle indiquant le prénom et la motivation pour le rôle en montrant l'intérêt pour l'écologie. Il faut ensuite expliquer le rôle de l'éco-délégué qui consiste à représenter les élèves, proposer des actions pour améliorer l'environnement dans l'établissement et participer aux projets liés à la vie scolaire. Des actions concrètes et réalisables doivent être présentées. Il est important de montrer l'engagement personnel, la motivation et les qualités utiles pour mener ces projets éventuellement en citant des expériences passées.

Exemple de profession de foi

Bonjour à tous,

Je m'appelle Lina et je suis en classe de 6^eB. Je me présente comme candidate éco-déléguée.

Je me présente car je veux agir pour protéger l'environnement dans notre collège et encourager de meilleures habitudes au quotidien. J'ai déjà été sensibilisée à ces actions en primaire où nous avons mis en place des affiches dans les salles de classe pour rappeler les gestes éco-responsables (éteindre les lumières, trier les déchets, éviter le gaspillage...).

Si vous me choisissez, je m'engage à représenter vos idées et à proposer des actions pour rendre le collège plus respectueux de la nature. Je serai à l'écoute de toutes vos suggestions et je les partagerai avec les adultes responsables de ces projets.

Je suis motivée et sérieuse et je veux aider à rendre notre collège plus écologique. Je ferai de mon mieux pour sensibiliser les élèves aux gestes simples pour protéger la planète.

Je voudrais aussi mettre en place des actions comme organiser une collecte pour les Restos du Cœur et créer des boîtes de recyclage pour le papier dans les classes.

Merci de votre écoute et votez Lina !

Équipe 2 : les autres élèves, qui posent des questions aux candidats

Lorsque des élèves se présentent pour devenir délégués ou éco-délégués, il est important de leur poser des questions afin de mieux connaître leurs idées, leurs motivations et leurs projets. Ces questions permettent aux élèves de choisir des représentants sérieux et impliqués.

► Pour les délégués

On peut s'intéresser à la vie dans la classe pour savoir comment le candidat souhaite améliorer l'ambiance et le respect entre camarades.

Le thème du travail scolaire permet de connaître les idées de candidats pour aider les élèves et mettre en place une bonne ambiance de travail en classe. Les questions peuvent aussi porter sur le respect et le vivre-ensemble afin de savoir comment le candidat prévoit de contribuer à une ambiance de classe bienveillante.

On peut poser des questions dépassant le cadre de la classe : sur la cantine et les espaces communs. Les projets et actions permettent de découvrir les initiatives que le candidat aimerait organiser pour la classe ou plus largement pour le collège.

Exemples de questions à poser aux candidats délégués

- Comment comptes-tu recueillir les idées et les problèmes de la classe au quotidien ?
- Que feras-tu si un élève te confie un problème important ?
- Comment vas-tu représenter la classe auprès des professeurs ?
- Peux-tu donner un exemple concret d'action que tu aimerais mettre en place cette année ?
- Comment t'assurer que tous les élèves de la classe soient entendus, y compris les plus discrets ?

► Pour les éco-délégués

Sur les thèmes de l'écologie et de l'environnement, les élèves peuvent interroger le candidat pour savoir comment il souhaite mettre en place des projets en lien avec le développement durable et sensibiliser les élèves aux gestes écologiques.

Exemples de questions à poser au candidat éco-délégué

- Quelles actions concrètes comptes-tu mettre en place pour protéger l'environnement dans le collège ?
- Comment vas-tu sensibiliser les élèves qui ne font pas encore attention à l'écologie ?
- Que feras-tu des idées ou propositions des élèves de la classe ?
- Comment pourrais-tu travailler avec les autres classes ou les professeurs pour mettre en place des projets ?
- Peux-tu donner un exemple de projet de solidarité ou d'écologie que tu aimerais organiser cette année ?

PP. 326-327 JE DÉCOUVRE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE

Cette double page a pour objectif d'aborder l'un des aspects fondamentaux de la vie dans une société démocratique : élire ses représentants et représenter les autres. Le corpus documentaire répond aux ajustements du programme d'EMC : « représenter les autres et servir l'intérêt général ». Ainsi une affiche nous montre que la France est une démocratie représentative (doc. 1) ; une photographie d'un bureau de vote en France, prise lors des élections législatives de 2024, que le vote est universel et secret (doc. 2) ; un photocollage présente quant à lui les actions et rôles d'un député au service de l'intérêt général (doc. 3) ; une photographie de 12 affiches de campagnes des élections européennes de 2024 (doc. 4) témoignent du pluralisme de notre démocratie ; enfin, un texte sur les actions des députés européens rappelle que la France, pays membre de l'UE, adapte, juxtapose sa loi en fonction des règlements et directives européennes votées (doc. 5).

Conformément au BO, le dossier documentaire proposé permet de développer les points suivants :

- les représentantes et représentants, choisis par un vote, portent la parole des autres, participent à des délibérations collectives et à la prise de décision ;
- à toutes les échelles (classe, collège, commune, département, région, pays, Union européenne), ils répondent à des besoins collectifs : éducation, santé, secours, transport, enjeux du développement durable et de la transition écologique.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir la démocratie en France et de savoir comment les citoyennes et citoyens français sont représentés en France et dans l'UE ;
- une mise en situation active axée sur l'oralité, en réalisant un podcast (Parcours 2). Cette tâche est accompagnée d'un point méthode p. 318.

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

En complément de cette double page, un lien vidéo cliquable, « À quoi sert de voter ? », permettra à l'enseignant de s'en servir comme accompagnement et/ou prolongement à sa séquence.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 327

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. Les citoyens et citoyennes français choisissent leurs représentants en votant.
2. Les éléments qui garantissent un vote universel : des hommes, des femmes de tout âge peuvent voter dans des bureaux de vote. Pour rappel, en France la majorité civique est fixée à 18 ans depuis 1974 ; les seules conditions sont d'être Français et inscrit sur les listes électorales. Le vote est garanti secret par la présence d'isoloir, d'enveloppe opaque et de bulletins de vote de tous les candidats.
3. Les trois rôles joués par un(e) député(e) sont :
 - « proposer et voter des lois » ;
 - « poser des questions au gouvernement » ;
 - participer à des « cérémonies sur son territoire ».
4. Différentes opinions politiques sont ici représentées lors des élections européennes de 2024. Il y a plusieurs candidats de partis politiques différents. On distingue en effet 13 affiches sur la photographie. L'éventail des opinions politiques est large ; c'est ce que l'on appelle le « pluralisme politique », caractéristique majeure d'une démocratie.
5. a. Les députés européens se réunissent au Parlement européen, à Strasbourg.
b. Les deux types de lois que proposent ces députés sont des directives et des règlements.

Parcours 2 – Je réalise un podcast

Un exemple fictif de podcast réalisé par des élèves en version interview. Par groupe de quatre, chacun choisit un rôle : animateur(ice), élu(e), ingénieur(e) son, rédacteur(ice) en chef(fe).

Animateur/ Animatrice :

Bonjour les 6^e ! Aujourd'hui, on parle démocratie : saviez-vous que, dans votre ville, il y a des personnes élues pour vous représenter ? Rencontre avec Roland Quatre-Champs, maire de Valenciennes les Bois. Pouvez-vous nous dire en trois mots ce que fait un ou un(e) élu(e) ?

Élu·e :

Écouter, décider, agir ! Je discute avec les habitants pour savoir ce qui ne va pas, je vote des projets comme la construction d'un skate-park ou la rénovation de l'école, et je m'assure que tout le monde soit traité équitablement.

Animateur/Animatrice :

Comment avez-vous été élu(e) ?

Élu·e :

Les habitants ont voté pour moi lors des dernières élections. C'est comme quand vous votez pour vos délégués de classe, mais à l'échelle de la ville.

Animateur/Animatrice :

Pouvez-vous nous donner un exemple de décision prise récemment ?

Élu·e :

Oui. L'année dernière, on a installé des poubelles de tri dans tous les parcs pour protéger la nature. C'est grâce aux idées des jeunes, comme vous !

Animateur/Animatrice :

Vous l'aurez compris : un·e élu·e, c'est un peu comme un super-héros du quotidien ! Et vous aussi, vous pouvez agir : en donnant votre avis, en participant aux conseils de jeunes, ou en devenant délégué·e de classe. La démocratie, c'est l'affaire de tous !"

Animateur/Animatrice :

Merci à notre invité et à vous tous ! À la prochaine pour de nouvelles aventures citoyennes !"

PP. 328-329 JE DÉCOUVRE LE PARCOURS DE LA LOI

Cette double page permet de découvrir le parcours d'une loi en France à partir d'un exemple concret proche de l'univers des élèves : l'encadrement des influenceurs sur les réseaux sociaux. Ce dossier s'inscrit pleinement dans les programmes d'enseignement moral et civique de 6^e, en montrant comment des représentantes et représentants, choisis par le vote, portent la parole des citoyens, participent à des délibérations collectives et prennent des décisions répondant à des besoins collectifs. Sont également mis en lumière les responsabilités des représentants, ainsi que la contribution de chacun à des décisions qui relèvent de l'intérêt général.

À partir de l'exemple de la loi adoptée en 2023 pour lutter contre les dérives des influenceurs, les élèves comprennent que les lois ne sont pas abstraites : elles répondent à des problèmes concrets de la société, identifiés par les citoyens et relayés par leurs représentants. Cette approche contextualisée favorise l'appropriation des notions et donne du sens aux apprentissages.

Les documents proposés abordent cette problématique sous des angles complémentaires. Le document 1 souligne ce qu'est un influenceur et met en évidence les enjeux économiques et sociaux liés à cette activité, notamment la relation de confiance avec les abonnés et les risques de dérives commerciales. Il permet ainsi d'identifier le besoin collectif auquel la loi va répondre. Le document 2 présente de manière chronologique les grandes étapes du parcours de la loi, depuis son dépôt par des députés jusqu'à sa promulgation. Il met en évidence le rôle des différentes institutions, en particulier l'Assemblée nationale et le Sénat, ainsi que celui du Président de la République. Ce document permet aux élèves de comprendre le processus de délibération collective et la construction progressive de la décision. Le document 3 explicite le contenu de la loi et montre concrètement comment elle protège différents acteurs (consommateurs, enfants, influenceurs respectueux des règles). Il illustre ainsi la manière dont une décision politique répond à des besoins collectifs et vise l'intérêt général. Le document 4 met en évidence les premiers effets de la loi, notamment l'augmentation du nombre d'influenceurs certifiés. Il permet aux élèves de prendre conscience que les lois ont des impacts mesurables dans la société et qu'elles transforment les comportements.

Ainsi, cette double page fournit aux enseignants des supports variés pour faire comprendre, à partir d'un exemple concret et actuel, comment une loi est élaborée, débattue et adoptée. Cela permet également d'amener les élèves à réfléchir au rôle des représentants, au fonctionnement des institutions et à l'importance de règles communes pour organiser la vie en société.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 329

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir les différentes étapes du parcours de la loi, son contenu et ses impacts ;
- des phrases à compléter (Parcours 2), qui peuvent constituer un résumé bilan des étapes du parcours d'une loi.

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. Un influenceur est une personne qui publie des contenus sur Internet (réseaux sociaux) et qui influence les choix de ses abonnés grâce à la relation de confiance qu'il a avec eux.
2. Ce sont deux députés, Arthur Delaporte et Stéphane Vojetta, qui ont décidé de proposer une loi pour lutter contre les dérives des influenceurs et les arnaques sur les réseaux sociaux.
3. Les deux assemblées qui étudient et votent les lois en France sont l'Assemblée nationale et le Sénat.
4. Les consommateurs sont mieux protégés avec cette loi car les influenceurs doivent respecter des règles (mentions obligatoires, interdiction de certaines publicités, responsabilité en cas de fraude). Les enfants influenceurs sont mieux protégés avec cette loi car ils sont protégés par le code du travail. Les influenceurs respectueux des règles sont mieux protégés avec cette loi car un cadre légal est mis en place (contrats obligatoires, certification, règles claires).
5. La certification des influenceurs augmente : il y a plus d'influenceurs certifiés après la loi (de 350 en 2023 à 1 350 en 2024).

Parcours 2 – Je complète des phrases

1. Une loi est **proposée** pour encadrer les influenceurs.
2. À l'**Assemblée nationale**, le texte est discuté, puis voté par les députés.
3. Au **Sénat**, le texte est discuté et voté par les sénateurs.
4. Une commission s'accorde sur un **texte**.
5. Le **Président de la République** promulgue la loi.

PP. 330-331 PRENONS LA PAROLE FAST FASHION : LIBERTÉ D'ACHETER OU RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ?

Cette double page invite les élèves à une discussion argumentée, sous la forme d'un débat mouvant. Elle permet de découvrir les enjeux liés à la fast fashion à partir d'une question : acheter librement des vêtements à bas prix ou agir de manière responsable dans l'intérêt général ? Cette thématique s'inscrit pleinement dans le programme d'EMC en lien avec l'Éducation au Développement Durable (EDD), en mobilisant notamment les objectifs de développement durable 12, 13 et 14. À travers cet exemple concret, les élèves sont amenés à comprendre que leurs choix individuels de consommation ont des conséquences collectives, et à réfléchir au passage du geste individuel à l'action publique. La double page propose ainsi de questionner la notion d'intérêt général, en montrant qu'elle peut entrer en tension avec les intérêts particuliers dans une logique de développement durable.

À partir de l'exemple de la fast fashion, les élèves explorent un phénomène proche de leur quotidien, ce qui favorise leur implication dans la réflexion et le débat. Les documents proposés abordent cette problématique sous des angles complémentaires. Le document 1 souligne l'ampleur économique et commerciale du phénomène, en mettant en évidence la croissance spectaculaire de grandes entreprises et leur stratégie fondée sur des prix très bas et une consommation rapide. Il permet d'introduire la notion d'attractivité pour les consommateurs et d'interroger les ressorts de cette consommation de masse. Le document 2 apporte des données chiffrées essentielles pour objectiver les impacts environnementaux de la fast fashion. Cela permet aux élèves de mesurer concrètement les conséquences de cette industrie sur les ressources naturelles, le climat et les déchets, et d'établir un lien direct avec les enjeux du développement durable. Le document 3 met en lumière les formes d'engagement citoyen, à travers une campagne de sensibilisation. Le document montre que les individus peuvent agir collectivement pour faire évoluer les comportements et il introduit l'idée que des initiatives citoyennes peuvent contribuer à défendre l'intérêt général. Le document 4 propose une diversité de points de vue (consommateurs, associations, acteurs économiques et responsables politiques), permettant aux élèves de comprendre la complexité du débat. Il met en évidence les tensions entre contraintes économiques, préoccupations sociales, enjeux environnementaux et rôle des pouvoirs publics. Ce document est particulièrement propice à la discussion argumentée et à la construction d'un jugement éclairé.

Ainsi, cette double page fournit aux enseignants des supports variés pour faire comprendre les interactions entre choix individuels, responsabilités collectives et décisions publiques. Elle permet de développer les compétences d'argumentation des élèves, tout en les sensibilisant aux enjeux contemporains du développement durable et à la notion d'intérêt général.

MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

La mise en œuvre pédagogique de cette double page repose sur une progression en trois étapes, qui vise à accompagner les élèves de la compréhension à l'engagement dans un échange argumenté.

Dans une première étape, l'étude des documents permet de construire des connaissances et d'identifier les enjeux du sujet. Dans une deuxième étape, les élèves s'approprient ces informations en élaborant des arguments, ce qui les amène à structurer leur pensée et à mobiliser des exemples précis. Enfin, en dernière étape, le débat mouvant favorise l'expression orale, l'écoute et la confrontation des points de vue, tout en permettant aux élèves de prendre conscience de la diversité des opinions et de la possibilité d'évoluer dans leur jugement. Cette démarche active s'inscrit pleinement dans les attendus de l'EMC, en développant à la fois l'esprit critique et le sens de l'intérêt général.

Exemples d'arguments que l'on peut attendre dans les étapes 2 et 3

Position A > Pourquoi acheter de la fast fashion ?

- Les géants de la fast fashion proposent des vêtements et accessoires à très bas prix, ce qui les rend accessibles au plus grand nombre et explique leur succès auprès des consommateurs (doc. 1).
- Les entreprises comme Temu et Shein misent sur des promotions très importantes et des livraisons rapides, ce qui incite à acheter facilement et régulièrement (doc. 1).
- La consommation de vêtements a fortement augmenté : on achète aujourd'hui 60 % de vêtements en plus qu'il y a 20 ans ; ce modèle répond donc à une forte demande des consommateurs (doc. 2).
- Les consommateurs disposent d'un très large choix de vêtements et d'accessoires, ce qui permet de suivre facilement les tendances et de renouveler fréquemment sa garde-robe (doc. 1).
- Le système de production de masse permet de proposer en permanence de nouveaux produits adaptés aux attentes rapides des consommateurs (doc. 1).
- Pour de nombreuses familles, acheter des vêtements à bas prix permet de répondre à des besoins essentiels du quotidien (s'habiller à moindre coût, renouveler rapidement les vêtements) (doc. 1 et 4).
- Certains consommateurs estiment qu'acheter des vêtements de fast fashion mais en seconde main permet de concilier consommation et réduction de l'impact environnemental, tout en restant accessible financièrement (doc. 4).

Position B > Pourquoi refuser d'acheter de la fast fashion ?

- L'industrie textile est très polluante : elle est responsable d'environ 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, avec une hausse possible à 26 % d'ici 2050 (doc. 2).
- La production de vêtements consomme énormément de ressources naturelles : un seul tee-shirt nécessite environ 2 700 litres d'eau (doc. 2).
- Le modèle de la fast fashion entraîne un gaspillage massif : environ 4 millions de tonnes de textiles sont jetées chaque année en Europe (doc. 2).
- Les chaînes de production sont très massives et mondialisées : Temu et Shein transportent environ 9 000 tonnes de marchandises par jour, ce qui augmente fortement l'empreinte carbone (doc. 2).
- La production textile peut reposer sur l'exploitation de la main-d'œuvre, avec des salaires très faibles dans certains pays, comme le Bangladesh par exemple (doc. 4).
- Une grande partie des vêtements vendus en France est fabriquée en Asie du Sud-Est, ce qui soulève des questions sur les conditions sociales et environnementales de production (doc. 4).
- Ces entreprises ne créent pas d'emplois en France ou en Europe et peuvent être perçues comme une concurrence déloyale pour les industriels européens (doc. 4).
- Des actions citoyennes existent pour réduire la consommation, comme le défi #SecondHandSeptember, qui propose de ne rien acheter de neuf pendant un mois (doc. 3).

- Des solutions politiques sont envisagées, comme le vote de lois visant à limiter l'influence de la fast fashion (doc. 4).

P. 332 LEÇON

La page de leçon est structurée en deux ensembles qui permettent de mémoriser les points essentiels du chapitre : une leçon en trois parties accompagnée du vocabulaire à retenir et un schéma.
La leçon est disponible en version audio via le lien Hatier Clic.

P. 333 JE RÉVISE LE CHAPITRE

Cette page propose trois exercices de révision permettant à l'élève de tester ses connaissances sur le chapitre. Les exercices, en version à compléter, peuvent être imprimés ou réalisés de manière interactive à l'aide des liens proposés.

Exercice 1. Je décris le déroulement d'une élection

- ① Affiches des candidats
- ② Bureau de vote avec enveloppe
- ③ Isoloir
- ④ Urne
- ⑤ Dépouillement
- ⑥ Résultats inscrits au tableau

Exercice 2. Je connais les représentants de la démocratie au collège

	Vrai	Faux
a. Tous les élèves peuvent être candidats à l'élection des délégués de classe.	■	□
b. Les délégués de classe représentent leurs camarades au collège.	□	■
c. Chaque classe élit deux éco-délégués.	□	■
d. Les éco-délégués proposent des projets en faveur du développement durable au collège.	■	□
e. Le CVC est le conseil de vie collégienne.	■	□

Exercice 3. Je distingue les différentes élections et les élus

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| a. Élections municipales | > 4. Maire |
| b. Élections européennes | > 3. Eurodéputés |
| c. Élections présidentielles | > 1. Président de la République |
| d. Élections législatives | > 2. Députés |
| e. Élections régionales | > 5. Conseillers régionaux |

Chapitre 17 Respecter les règles

La logique du chapitre

Ce deuxième chapitre d'EMC traite du respect des règles à travers l'exemple de la laïcité à l'École. L'objectif de la double page d'ouverture est de montrer que les règles organisent la vie collective et protègent les droits, comme les droits de l'enfant, tout en imposant des devoirs nécessaires au respect d'autrui et au vivre-ensemble. Ces droits et devoirs sont inscrits dans des textes de référence (CIDE, Charte de la laïcité).

La problématique de ce chapitre est : « À quoi sert de respecter les règles ? ». Pour y répondre, 5 dossiers sont proposés.

Le premier dossier « **Je découvre** » (p. 336-337), intitulé « Le règlement intérieur », a pour objectif de faire découvrir aux élèves leurs droits et devoirs au collège à travers le règlement intérieur afin de comprendre que celui-ci permet de vivre ensemble.

Un dossier « **Prenons la parole** » (p. 338-339) est ensuite proposé aux élèves pour approfondir la réflexion sur la nécessité des règles en imaginant des saynètes dans un monde sans règle.

Puis, un dossier « **Je découvre** » (p. 340-341), titré « La laïcité au collège », retrace les grandes lois scolaires pour faire comprendre ce qu'est la laïcité au collège.

La double page suivante, « **Menons un projet** » (p. 342-443), met les élèves en action pour la Journée de la laïcité à travers la réalisation d'une affiche.

Enfin, un dernier dossier « **Je découvre** » (p. 344-345) propose de suivre le quotidien d'une élève réunionnaise pour faire comprendre ce qu'est la laïcité au quotidien.

Le chapitre se termine par une double page bilan de ce qu'il faut retenir des différentes activités, avec pour les élèves plus « visuels » un schéma (p. 346), et trois exercices pour vérifier l'acquisition des connaissances (p. 347).

PP. 334-335 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et une question permettent d'ouvrir le thème « Respecter les règles ». L'objectif de la double page est de faire comprendre que les règles organisent la vie collective et protègent les droits, comme les droits de l'enfant, tout en imposant des devoirs pour respecter les autres. Ces droits et devoirs sont inscrits dans des textes.

L'affiche en document 1 p. 334 illustre les droits de l'enfant inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), votée en 1989. Des règles internationales protègent en effet les enfants. La CIDE reconnaît ainsi des droits aux enfants : par exemple, ne pas être discriminé (article 2), le droit d'être entendu (article 12), mais aussi la liberté de pensée et de religion (article 14) et d'être entouré de leur famille qui protège et éduque (article 18).

Piste pour aller plus loin : <https://www.1jour1actu.com/monde/cest-quoi-les-droits-de-lenfant-2>

Respecter la laïcité est un devoir dans son établissement scolaire en France. C'est inscrit dans la Charte de la laïcité et dans le règlement intérieur. L'article 15 de la Charte de la laïcité indique que c'est aux élèves, par leurs actions, de faire vivre ce principe : « Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement ». C'est ce qu'illustre la photographie en document 2 p. 335 : par cette action, les élèves contribuent concrètement à faire vivre le principe de laïcité dans leur établissement. Pour célébrer la Journée de la laïcité dans leur collège, ils plantent un arbre de laïcité sous le regard d'autres élèves et de personnels. Le symbole de l'arbre est intéressant car il symbolise un principe républicain ancré dans l'établissement, qui grandit et qui doit être entretenu par tous ; cela s'inscrit dans la durée. En adéquation avec les prescriptions du programme, on passe d'une logique de « texte juridique » à une « expérience vécue » avec des élèves acteurs.

En haut de la page 335, la question « Pour toi, représenter les autres, c'est... » invite les élèves à choisir la proposition qui leur convient le mieux et celle qui leur convient le moins. La question peut être posée en classe pour lancer la discussion mais on peut aussi demander aux élèves de faire ce « Qu'en penses-tu ? » en amont, à la maison, avant de commencer le chapitre.

PP. 336-337 JE DÉCOUVRE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur du collège est essentiel car il définit les règles que tous les élèves et adultes doivent respecter. Il permet d'organiser la vie au collège et de garantir un cadre commun.

Ces règles permettent de distinguer ce qui est autorisé de ce qui est interdit. Elles ont pour objectif d'éviter les conflits, les tensions et les malentendus entre élèves. Elles assurent ainsi un climat plus calme et plus respectueux.

Grâce au règlement, chacun connaît ses droits et ses devoirs, ce qui favorise le respect des autres et le bien vivre-ensemble. Il permet aussi à tous les élèves de se sentir en sécurité et respectés dans l'établissement.

Enfin, le règlement contribue à créer un environnement sûr et agréable où les élèves peuvent apprendre dans de bonnes conditions et participer à la vie du collège. En le respectant, les élèves apprennent à coopérer, à écouter les autres. Ils deviennent ainsi progressivement des citoyens responsables, capables de respecter les règles de la société.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir le rôle du règlement intérieur ;
- une mise en situation active, en réalisant une affiche (Parcours 2).

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 337

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. Il est par exemple important de lever la main au collège, et ce pour plusieurs raisons. Cela permet de parler sans interrompre les autres et d'ainsi respecter les camarades et le professeur. Cela favorise aussi l'attention, donc un climat de travail calme et respectueux.

2. Grâce au règlement intérieur, tout le monde peut apprendre dans de bonnes conditions.

3.

	Droit du collégien	Devoirs du collégien
Doc. 1		Copier les leçons Arriver à l'heure
Doc. 2	Être respecté S'exprimer Être protégé du harcèlement	Ne pas courir dans les couloirs Ne pas se battre
Doc. 3	Avoir sa propre religion	Ne pas montrer sa religion au collège

4. Un collège a par exemple organisé la « Semaine du Respect ». Ainsi, durant toute une semaine, les élèves ont participé à des ateliers de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations et les violences, la sensibilisation au handicap ou la prévention des addictions.

Parcours 2 – Je réalise une affiche

Pour aider vos élèves à illustrer une règle du règlement intérieur, il faut commencer par les faire réfléchir sur l'importance des règles et leur rôle dans le vivre-ensemble. Ainsi, ils pourront choisir une règle qui leur semble importante et expliquer pourquoi ils l'ont choisie.

Ensuite, ils doivent trouver une manière visuelle de représenter cette règle (dessin, BD, collage, petite scène avec des personnages...). Le message doit être précis et clair en montrant ce qu'il faut faire et ne pas faire.

Il peut être intéressant d'ajouter une légende ou un court texte explicatif pour montrer en quoi la règle est utile pour le respect et le vivre-ensemble et pour que l'illustration soit facile à comprendre par tous. Valoriser la créativité et la diversité des idées est essentiel.

Exemples de productions

➤ Lever la main pour prendre la parole

Une salle de classe avec plusieurs élèves assis, dont un qui a la main levée. On peut représenter le professeur en train de regarder cet élève.

Idée supplémentaire : ajouter un petit dessin barré d'un élève en train de crier : « J'ai la réponse ! C'est... ».

➤ Arriver à l'heure

Un élève entre dans la classe avec le sourire et on voit une horloge indiquer l'heure pile. Les autres élèves sont en train de s'installer.

Idée supplémentaire : ajouter un petit dessin barré d'un élève en train de courir, avec une horloge indiquant qu'il est en retard.

➤ Faire le travail demandé

Un élève assis à sa table en train d'écrire dans son cahier. Ses affaires sont bien rangées.

Idée supplémentaire : ajouter un petit dessin barré d'un élève distrait (regarde ailleurs, joue avec sa règle...).

➤ Respecter les autres

Deux élèves s'entraident ou discutent en classe calmement. L'un d'eux explique l'exercice à son camarade.

Idée supplémentaire : ajouter un petit dessin barré une scène de moquerie ou de dispute.

➤ Respecter le matériel

Un élève range son livre soigneusement dans son sac. On peut représenter une classe propre et ordonnée.

Idée supplémentaire : ajouter un petit dessin barré de matériel abîmé (table griffonnée, papier jeté...).

PP. 338-339 PRENONS LA PAROLE PEUT-ON VIVRE ENSEMBLE SANS RÈGLES ?

En classe de 6^e, travailler ce thème à partir de la BD *Seuls* est particulièrement intéressant car les élèves découvrent des situations concrètes où les règles n'existent plus. À travers cette dystopie, ils peuvent observer les conséquences directes de l'absence de règles.

La bande dessinée permet aussi aux élèves de s'identifier aux personnages qui ont à peu près leur âge et vivent des situations proches de leurs préoccupations. Cet aspect favorise l'implication des élèves et facilite les échanges en classe. Ils peuvent donner leur avis, débattre et réfléchir ensemble à ce qui est juste ou non. Cet élément encourage la discussion, notamment sur l'importance du vivre-ensemble, du respect des autres et des règles dans la vie quotidienne.

Vivre sans règles serait en effet très difficile, surtout dans un groupe comme une classe. Les règles sont essentielles pour organiser la vie collective. Elles fixent des limites claires et aident à prévenir les conflits. Sans règles, la vie en groupe deviendrait rapidement chaotique et cela entraînerait du désordre, des tensions et de nombreuses injustices. Les plus forts imposeraient leur volonté au détriment des autres. Cela reviendrait à vivre selon la loi du plus fort, sans sécurité ni équité.

Ainsi, réfléchir à l'importance des règles à travers une œuvre comme la BD permet aux élèves de mieux comprendre pourquoi elles existent et pourquoi il est nécessaire de les respecter pour bien vivre ensemble.

Étape 1 – J'étudie les documents

1. Les enfants sont confrontés à plusieurs difficultés importantes. Ils doivent apprendre à se nourrir par eux-mêmes, ce qui n'est pas facile car il faut trouver de la nourriture (vignettes 1 et 4). Ils doivent également faire face à la violence (vignette 2). Ces épreuves montrent combien il est difficile de vivre sans règles et sans accompagnement.

2. Les enfants éprouvent des sentiments très forts face à cette situation. Ils sont confrontés à un environnement brutal (vignette 2) et se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans adultes pour les protéger et les guider. Dans ce monde sans règles, la loi du plus fort s'impose de manière écrasante (vignettes 2 et 4). Seuls les plus puissants parviennent à s'en sortir tandis que les autres sont dominés.

3. Ils parviennent à s'organiser en se répartissant clairement les rôles et les tâches à accomplir ; chacun sachant ce qu'il doit faire. Certains prennent en main l'organisation du groupe (vignette 5) et d'autres se chargent des activités, notamment la scolarisation (vignette 3). Cette répartition permet de travailler efficacement en équipe, d'éviter les conflits et de s'assurer que toutes les missions nécessaires au groupe sont réalisées.

4. Vivre dans un monde sans règles est difficile car chacun fait ce qu'il veut, ce qui provoque des conflits et de l'injustice. Les règles permettent au contraire de respecter les autres, d'être protégé et de mieux s'organiser.

Étape 2 – J'invente une saynète

Pour aider vos élèves à écrire une saynète sur un collège sans règles, il faut commencer par les faire réfléchir aux thèmes sur lesquels ils pourront travailler. Ils doivent imaginer ce qui pourrait se passer si aucune règle n'était appliquée au collège : désordre, conflits, peur, mais aussi moments de coopération ou d'entraide. Ensuite, ils doivent définir les personnages et leurs rôles. Certains élèves peuvent se disputer, d'autres essayer de travailler ensemble ou prendre soin des plus faibles.

La saynète doit être rédigée en trois parties. Il est préférable que les élèves s'appuient sur le « Coup de pouce » en p. 339 pour les guider :

- l'introduction montre le collège sans règles ;
- le développement présente les conséquences de cette absence de règles ;
- la conclusion met en avant l'importance des règles pour vivre ensemble.

Les dialogues doivent être clairs et les actions des personnages précises afin que la saynète soit facile à jouer et à comprendre. Il est également important d'insister sur le message final. En effet, la saynète doit montrer que les règles et le respect des autres sont essentiels pour que tout le monde puisse vivre et travailler ensemble dans de bonnes conditions.

Exemple de texte

Ce matin, quand j'arrive au collège, mes amis m'avertissent qu'il n'y a plus aucune règle !

Au début, je trouve cela vraiment génial : on fait ce qu'on veut, on parle quand on veut, on arrive en retard et personne ne dit rien. On peut utiliser le téléphone en classe et se déplacer sans demander. Cette liberté me plaît mais cela ne dure pas longtemps...

Très rapidement, cela devient le désordre. Les élèves parlent tous en même temps, certains crient et dérangent les autres. Moi, je n'arrive plus à me concentrer et j'ai du mal à suivre les cours. On apprend beaucoup moins et les professeurs n'arrivent plus à enseigner correctement. Certains élèves profitent de la situation pour manquer de respect, ce qui crée des disputes et parfois de la violence.

Je me sens de moins en moins en sécurité. Je n'arrive plus à me motiver pour travailler. Ceux qui veulent apprendre sont pénalisés. L'ambiance devient mauvaise et personne ne respecte personne. J'ai peur des plus grands qui imposent leurs lois...

Au final, je comprends que les règles sont très importantes. Elles servent à nous protéger, à garder le calme et à permettre à tout le monde d'apprendre dans de bonnes conditions. Sans règles, le collège ne peut pas bien fonctionner et tout le monde en subit les conséquences.

Cette double page « Je découvre » consacrée à la laïcité au collège permet d'amener les élèves de 6^e à comprendre comment le principe de laïcité fait vivre les valeurs de la République dans l'espace scolaire. En lien avec les programmes d'EMC, elle propose une réflexion concrète sur la liberté de conscience, l'égalité entre les élèves, la neutralité de l'État et les règles spécifiques qui s'appliquent au sein de l'école républicaine. À travers des documents variés et accessibles, les élèves découvrent que la laïcité est un principe juridique qui protège chacun, garantit le respect des différences et permet le vivre-ensemble au collège.

Les documents proposés abordent cette problématique sous des angles complémentaires. Le document 1 présente les grandes étapes de la construction de la laïcité à l'école, des lois scolaires de Jules Ferry à l'affichage obligatoire de la Charte de la laïcité. Cette mise en perspective historique permet aux élèves de comprendre que la laïcité est le résultat d'une évolution progressive visant à garantir une école neutre et commune à tous. À partir d'extraits simplifiés de la Charte de la laïcité expliquée aux enfants, le document 2 montre concrètement les droits et les devoirs des élèves et des adultes dans l'établissement scolaire. Il aide les élèves à comprendre que la laïcité protège la liberté de chacun tout en imposant des règles communes nécessaires au respect de tous. Le document insiste également sur la protection contre les discriminations et les pressions, en lien avec les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Le document 3, fondé sur un extrait réel d'un règlement intérieur de collège, permet de relier les principes étudiés à la vie quotidienne des élèves. Il montre comment la laïcité se traduit concrètement dans les règles de l'établissement et souligne le rôle du règlement intérieur dans l'apprentissage du respect et de la tolérance. Le document 4, qui présente une photographie de la Charte de la laïcité affichée dans un collège, illustre la présence visible de ce principe dans les établissements scolaires. Ce document permet d'ancrer les apprentissages dans l'environnement proche des élèves et de montrer que la laïcité fait partie du cadre de vie scolaire. Enfin, le document 5 met en valeur l'engagement d'un collège autour de la promotion de la laïcité à travers le Prix national de la laïcité. À partir d'un exemple concret et actuel, les élèves découvrent que la laïcité ne se limite pas à des règles, mais qu'elle constitue aussi une valeur portée collectivement par les établissements et les élèves eux-mêmes.

Cette double page fournit ainsi aux enseignants des supports variés pour faire comprendre, à partir d'exemples concrets, que la laïcité à l'école garantit la liberté de conscience, protège les élèves des discriminations et des pressions, et favorise le vivre-ensemble dans le respect des valeurs de la République.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir la laïcité au collège ;
- une mise en situation active axée sur l'oral, en réalisant un podcast (Parcours 2).

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 341

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. L'École devient laïque avec les lois scolaires de Jules Ferry de 1881-1882. Ces lois rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque.

2.

À l'école, la laïcité interdit de...	À l'école, la laïcité protège / permet de...
Refuser un enseignement pour des raisons religieuses ou politiques	Apprendre à penser librement et par soi-même.

À l'école, la laïcité interdit de...	À l'école, la laïcité protège / permet de...
Exprimer ses opinions religieuses ou politiques aux élèves pour les adultes.	Protéger les élèves des insultes, des discriminations et des violences.

3. Doc. 3 > 2004

Doc. 4 > 2013

4. a. Ce prix récompense des actions qui défendent et font la promotion de la laïcité.

b. Les élèves se sont engagés en réalisant un projet ou des actions pour promouvoir les valeurs de la laïcité et du vivre-ensemble dans leur collège.

Parcours 2 – J'enregistre un podcast

Exemple de podcast

Bonjour à tous !

Aujourd'hui, nous allons parler de la laïcité au collège.

La laïcité est un principe de la République française. Elle garantit la liberté de conscience : chacun a le droit de croire, de ne pas croire ou de changer de religion. À l'école, la laïcité permet à tous les élèves d'être respectés de la même manière.

Plusieurs lois ont construit la laïcité à l'école. En 1881-1882, les lois de Jules Ferry rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque. En 1886, la loi Goblet confie l'enseignement dans les écoles publiques à des personnels laïques. En 2004, une loi interdit le port de signes religieux ostensibles dans les établissements publics. Enfin, depuis 2013, la Charte de la laïcité doit être affichée dans tous les établissements scolaires.

La laïcité interdit certains comportements. Par exemple, aucun élève ne peut refuser un cours pour des raisons religieuses. Les adultes de l'établissement doivent rester neutres et ne pas imposer leurs opinions religieuses ou politiques.

Mais la laïcité protège aussi les élèves. Elle protège la liberté de chacun, empêche les discriminations et permet à tous de vivre ensemble dans le respect. Grâce à elle, chacun peut apprendre dans un espace neutre et sécurisé.

La laïcité fait donc vivre les valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle aide les élèves à mieux vivre ensemble au collège.

Merci de votre écoute !

PP. 342-343 MENONS UN PROJET LE 9 DÉCEMBRE, AFFICHONS LA LAÏCITÉ !

La laïcité fait vivre les valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle aide les élèves à mieux vivre ensemble au collège. Pour un apprentissage de la citoyenneté active, il est important que les élèves soient acteurs de projets. C'est aussi l'objet de l'article 15 de la Charte de la laïcité. Cette double page accompagne les élèves dans la réalisation d'affiches qui pourront être mises à l'honneur dans l'établissement à l'occasion du 9 décembre.

Le document 1 est un document source : la première page de la loi de 1905 « concernant la Séparation des Églises et de l'État ». Il est intéressant de souligner que le terme laïcité n'apparaît pas ici. On peut aussi rappeler, en lien avec le parcours de la loi (chapitre 16), que le « Sénat et la chambre des députés ont adopté » et que « le Président de la République promulgue ». L'article 1 indique : « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Le document 2 est extrait de l'hommage à Samuel Paty par Robert Badinter. Hommage que l'illustre avocat a fait en vidéo et qui était à destination des professeurs et des élèves le lundi de la reprise des vacances d'automne. Hommage dans lequel il décline la laïcité comme principe qui permet la mise en application des valeurs de la République française : liberté, égalité et fraternité. La vidéo est disponible via le lien Hatier Clic. Il est essentiel ici de mener une réflexion quant aux bienfaits de la laïcité dans une société démocratique, avec comme fil conducteur le lien entre la laïcité et les autres valeurs et principes de la république (l'égalité, la lutte contre les discriminations, l'exercice des libertés...). Le document 3 est constitué d'affiches lauréates du Prix de

la laïcité en 2015 (École d'art Brassart de Tours). Ces trois affiches permettent aux élèves de voir comment une affiche est constituée (visuel/slogan/texte) et quels sont les mots mis en avant par les affiches. L'élève est amené à comprendre que la laïcité permet le vivre-ensemble des croyants de différentes religions et qu'elle permet aussi d'être libres et égaux.

Les dates de ces documents sont aussi symboliques : le Prix de la laïcité en 2015, année des attentats de Paris en janvier et novembre ; l'hommage de Robert Badinter à l'assassinat de Samuel Paty en 2020. Cela montre que les libertés et la laïcité sont à défendre face à ceux qui les remettent en cause.

Pour aller plus loin dans l'analyse de la Charte de la laïcité :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/2/charte_de_la_laicite_commentee_270062.pdf

Étape 1 – J'étudie les documents

1. La loi qui instaure la laïcité s'intitule « Loi concernant la Séparation des Églises et de l'État ».
2. D'après l'article premier, cette loi garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes du moment qu'ils ne troublent pas l'ordre public. Cela signifie qu'on a le droit de croire ou de ne pas croire et de pratiquer notre religion si on a une. Cela comprend une procession dans un lieu public, aller dans un lieu de prières par exemple.
3. Robert Badinter mentionne les 3 valeurs de la République française : liberté, égalité et fraternité.
4. Ces 3 valeurs sont la devise de la République française.
5. D'après ces affiches, la laïcité permet à chacun de pratiquer son culte, donc d'être libre, d'être égaux. Le mot mis en avant par la dernière affiche est « vivre ensemble » en permettant de croire à en une religion (islam, christianisme, judaïsme, catholicisme, bouddhisme, protestantisme) ou de ne pas croire (athéisme).

Étape 2 – Je réalise une affiche

Pour accompagner les élèves dans la réalisation d'une affiche, une méthode est proposée dans le manuel en p. 319.

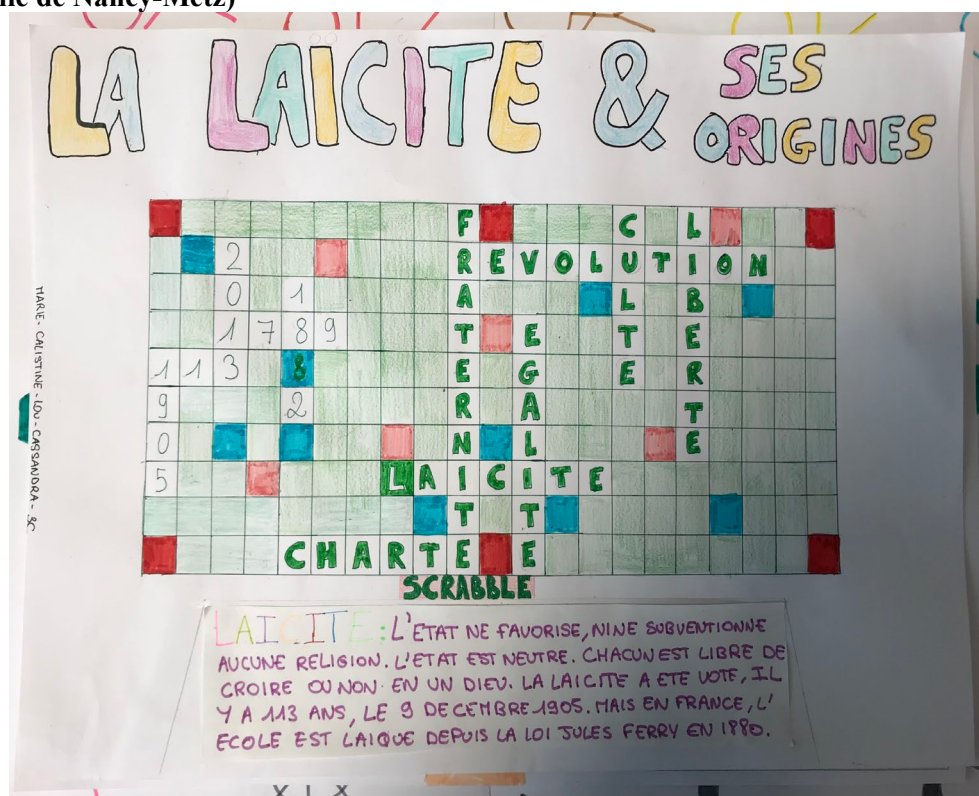
L'idéal est ici de constituer des groupes de deux élèves, voire trois si besoin, mais pas plus pour conserver une bonne dynamique de groupe. Ce type de projet est motivant et fait appel à la créativité des élèves, ce qui est rarement demandé dans notre matière !

Premier conseil de réalisation : commencer par les faire réfléchir, soit d'abord au slogan, soit au visuel/dessin ; l'un inspirera ensuite l'autre.

Il faut aussi fixer un temps : en fin de séance 1, il faudra aboutir au brouillon ; la séance 2 sera consacrée à faire l'affiche au propre. Si vous souhaitez leur faire réaliser une affiche plus « professionnelle », il est possible d'utiliser Canva.

On peut aussi imaginer de demander du renfort aux collègues : professeur principal, professeur documentaliste, professeur d'arts plastiques.

Exemples d'affiches réalisées par les élèves du collège Gruber à Colombey-les-Belles (Académie de Nancy-Metz)







Cette double page a pour objectif d'aborder l'un des quatre principes de notre V^e République : la laïcité. Ce principe juridique de liberté de conscience de croire, de ne pas croire, de changer de croyance ou religion se manifeste au quotidien en France. Ainsi, le document 1 nous montre comment se manifeste la laïcité au quotidien dans un DROM (La Réunion). Des extraits juridiques sur la laïcité rappellent ce qui est autorisé, et ce qui ne l'est pas selon les lieux et les fonctions occupées (doc. 2). Un sondage de 2019 expose la relation entre les Français et la religion (doc. 3). Enfin, une photographie montre une fête religieuse dans l'espace public (doc. 4), dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir la laïcité au quotidien ;
- un deuxième parcours pour travailler l'écrit, en rédigeant une lettre pour un correspondant étranger. Cette tâche complexe est accompagnée d'un coup de pouce dans le but d'organiser et de mettre en confiance l'élève.

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

En complément de cette double page, un lien vidéo cliquable, « Idées reçues sur la laïcité au quotidien », permettra à l'enseignant de s'en servir comme accroche ou comme prolongement à la séquence.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 345

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. Arya est de confession religieuse hindoue, une religion polythéiste originaire d'Inde (« Brahma, Vishnu et Shiva, des divinités hindouistes »). Quant à son camarade Jean, il est de confession religieuse chrétienne (« Jean met sa croix chrétienne sous son tee-shirt »).

2.

	Oui	Non
Prier dans un lieu de culte.	x	
Participer à une fête religieuse dans la rue.	x	
Porter un <i>bindi</i> à l'école publique.		x
Étudier le fait religieux à l'école publique.	x	
Porter un signe religieux dans une mairie en tant qu'usager.	x	
Porter un signe religieux dans une mairie en tant qu'agent public.		x

3. Le sondage montre bien que les Français sont libres de croire (37 % croyants) ou de ne pas croire (31 % non croyants). D'autres sont indifférents (10 %) à la question religieuse. Cela s'appelle la liberté de conscience. En France, on ne peut pas être inquiété, emprisonné, condamné pour ses opinions religieuses du moment qu'elle « ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Parcours 2 – Je rédige un texte

Exemple de texte > une lettre

Salut Khrishna,

En France, la laïcité est un principe très important qui organise notre vie ensemble. Chacun peut croire ou ne pas croire, librement. À l'école publique, par exemple, on ne porte pas de signes religieux visibles. Les professeurs ne portent pas de signes religieux pour rester neutres.

Dans la rue, on voit des gens de toutes les religions ou sans religion, et c'est normal : la laïcité, c'est aussi le droit d'être différent. Les mairies ou les hôpitaux sont des lieux où tout le monde est accueilli de la même façon, sans favoriser une religion. Les agents publics travaillant dans ces lieux ne portent pas de signes religieux pour rester neutres.

À la cantine, il peut être proposé des menus de substitution pour ceux qui ont des interdits alimentaires religieux, mais sans dire que c'est pour une religion en particulier. C'est comme ça qu'on vit ensemble, en respectant les règles communes.

Et toi, comment ça se passe dans ton pays ?

À bientôt,

Chloé

P. 346 LEÇON

La page de leçon est structurée en deux ensembles qui permettent de mémoriser les points essentiels du chapitre : une leçon en trois parties accompagnée du vocabulaire à retenir et un schéma.

La leçon est disponible en version audio via le lien Hatier Clic.

P. 347 JE RÉVISE LE CHAPITRE

Cette page propose trois exercices de révision permettant à l'élève de tester ses connaissances sur le chapitre. Les exercices, en version à compléter, peuvent être imprimés ou réalisés de manière interactive à l'aide des liens proposés.

Exercice 1. J'identifie les mots clés du chapitre

a. collège

b. devoirs

c. règles

d. droits

e. liberté

f. respect

g. laïcité

h. neutralité

i. égalité

j. fraternité

Respecter les règles

U	Z	R	È	G	L	E	S	T	W	J	U	F	K
T	N	S	G	T	B	C	O	L	L	È	G	E	Q
S	E	R	I	Z	K	A	C	T	H	V	I	R	Q
P	U	N	F	R	A	T	E	R	N	I	T	É	C
P	T	T	Y	Z	B	I	S	C	N	T	X	I	P
K	R	Y	A	J	Y	L	A	Ï	C	I	T	É	G
T	A	H	Q	M	J	M	E	D	R	O	I	T	S
V	L	V	Z	T	T	Y	A	Z	H	D	L	M	R
A	I	D	E	V	O	I	R	S	Z	Q	R	L	E
E	T	Q	A	E	U	J	O	X	L	I	V	B	S
J	É	J	O	Z	A	T	R	C	W	U	J	Q	P
Q	S	W	É	G	A	L	I	T	É	J	T	O	E
O	O	K	A	F	Q	U	L	H	A	D	C	T	C
C	Q	Y	K	L	I	B	E	R	T	É	Y	C	T

Exercice 2. Je mémorise les dates importantes

1 > Déclaration des droits de l'homme et du citoyen → date : 1789

2 > Lois Jules Ferry (lois qui rendent l'école publique laïque) → date : 1881-1882

3 > Loi de séparation des Églises et de l'État → date : 1905

4 > Convention internationale des droits de l'enfant → date : 1989

5 > Loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école → date : 2004

Exercice 3. Je connais le principe de la laïcité

	Vrai	Faux
1. La laïcité permet de respecter toutes les croyances.	■	□
2. Les agents du service public ont interdiction de porter un signe religieux.	■	□
3. Un élève de 6 ^e peut refuser de suivre le cours d'histoire sur les débuts du christianisme au nom de ses convictions religieuses. <i>Correction : Un élève ne peut pas refuser un cours obligatoire au programme pour des raisons religieuses.</i>	□	■
4. À l'école, les enseignants ont le droit de faire part de leur religion aux élèves. <i>Correction : Les enseignants doivent rester neutres et ne pas montrer leurs opinions religieuses aux élèves.</i>	□	■
5. La Journée de la laïcité a lieu tous les ans le 14 juillet. <i>Correction : La Journée de la laïcité a lieu le 9 décembre. Le 14 juillet est la fête nationale française.</i>	□	■

Chapitre 18 Protéger sa vie privée et celle des autres

La logique du chapitre

Ce dernier chapitre traite du droit à la vie privée. Il s'agit de faire comprendre aux élèves que c'est un droit inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et qu'eux aussi doivent respecter ce droit pour les autres.

L'objectif de la double page d'ouverture est de montrer que le droit à la vie privée passe notamment par leurs usages du téléphone portable, qu'ils sont nombreux à avoir, et de faire comprendre que les données sont personnelles et qu'à ce titre, elles ne doivent pas être diffusées, partagées.

La problématique de ce chapitre est : « Pourquoi est-ce important de respecter le droit à la vie privée ». Pour y répondre, 3 dossiers sont proposés.

Le premier dossier « **Je découvre** », intitulé « Le droit à la vie privée » (p. 350-351), vise à leur faire découvrir ce qu'est le droit à la vie privée et à comprendre pourquoi il est aussi important quand on est un enfant.

Ensuite, un dossier « **Prenons la parole** » est proposé aux élèves pour approfondir la réflexion quant à l'âge « idéal » pour accéder aux réseaux sociaux (p. 352-353).

À la suite, un dossier « **Menons un projet** » met les élèves en action pour le Safer Internet Day (p. 354-355).

Le chapitre se termine par une double page bilan de ce qu'il faut retenir des différentes activités, avec pour les élèves plus « visuels » un schéma (p. 356), et trois exercices pour vérifier l'acquisition des connaissances (p. 357).

Ce chapitre s'inscrit dans l'EMI, comme préconisé dans le BO : « Vie privée et vie publique en ligne, droit à l'intimité et droit à l'image, explication de la majorité numérique à 15 ans. Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques. »

PP. 348-349 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et une question permettent d'ouvrir le thème « Protéger sa vie privée et celle des autres ». L'objectif est ici de faire comprendre que la vie privée est importante, qu'elle est un droit et qu'il faut respecter ce droit pour soi et pour les autres, même quand on est un enfant.

Le document p. 348 va permettre de faire réagir les élèves qui vont se voir en miroir, regardant d'autres élèves consulter chacun leur téléphone portable. Le professeur pourra poser la question si le téléphone est un ami ou un ennemi de la vie privée.

Le document p. 349 est une vignette extraite d'une affiche de la CNIL. On y voit deux adolescents, dont l'un porte un sweat-shirt avec ses données personnelles visibles. Son amie l'alerte sur les dangers que cela représente, en l'invitant à discuter de ses droits. Là aussi, le professeur va pouvoir demander en quoi c'est un problème et pourquoi il ne faudrait pas mettre cela sur son sweat-shirt, pour ensuite élargir à la question des données personnelles sur les réseaux sociaux ou les jeux en ligne.

La CNIL offre d'ailleurs de nombreuses ressources :

https://www.cnil.fr/fr/education?utm_source=livret_enseignant&utm_medium=qr_code

<https://www.cnil.fr/fr/reseaufantome>

<https://www.cnil.fr/fr/tes-donnees-tes-droits>

https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/livret-enseignants_tous_ensemble_prudence-sur-internet_protegez-la-vie-de-vos-eleves.pdf

En haut de la page 349, la question « Pour toi, protéger sa vie privée, c'est ... » invite les élèves à choisir la proposition qui leur convient le mieux et celle qui leur convient le moins. La question peut être posée en classe pour lancer la discussion mais on peut aussi demander aux élèves de faire ce « Qu'en penses-tu ? » en amont, à la maison, avant de commencer le chapitre.

PP. 350-351 JE DÉCOUVRE LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

Cette double page a pour objectif d'aborder le droit à la vie privée. L'enfant, tout comme l'adulte, a droit au respect de sa vie privée. Cela induit aussi les droits à l'intimité (vie affective, relationnelle et sexuelle, comme indiqué dans le programme EVARS) et à l'image.

En document 1, une infographie présente les éléments relevant de la vie privée. Le document 2 est un extrait d'article de journal sur les dérives de certains parents. Le document 3 propose des textes législatifs sur le droit à la vie privée au niveau national, européen et international. Les documents en p. 351 mêlent droit à la vie privée et image : un article de journal évoque un exemple précis (doc. 4), un extrait du Code pénal rappelle les sanctions encourues (doc. 5), une vignette de la CNIL montre la possibilité d'invoquer le droit à l'effacement en tant qu'enfant comme adulte (doc. 6).

Deux parcours sont proposés pour exploiter ces documents :

- un questionnaire « classique » (Parcours 1), par document, qui permet de découvrir ce qu'est le droit à la vie privée ;
- une mise en situation active permettant de travailler l'oralité à travers la réalisation d'un podcast, accompagné d'un point méthode (Parcours 2).

Ces parcours peuvent être menés indépendamment ou combinés, le premier servant alors de préparation au second.

RÉPONSES AUX QUESTIONS P. 351

Parcours 1 – Je comprends des documents

1. Les éléments de vie privée des collégiens divulgués dans le document 4 sont :

- des photographies : « photos d'élèves » ;
- des informations sur leur vie sentimentale, affective et sexuelle : « histoires amoureuses, commentaires sexistes ».

2. Il existe plusieurs textes de lois protégeant la vie privée : la Convention européenne des droits de l'homme (1950), la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) et la loi du 19 février 2024 sur le droit à l'image des enfants appliquée en France.

3. La loi du 19 février 2024 vise à responsabiliser les parents face à l'utilisation de l'image des mineurs. Le chiffre de 1 300 photographies publiées avant l'âge de 13 ans fait réfléchir, ainsi que les risques encourus. C'est un progrès : les enfants doivent être consultés, selon leur âge et leur degré de maturité. Cela fait prendre conscience aux parents qu'ils ne peuvent pas exposer comme ils le souhaitent leurs enfants sur les réseaux sociaux car les enfants ont droit à la vie privée.

4. Les sanctions encourues sont une peine d'emprisonnement (1 an), assortie d'une amende de 45 000 euros.

5. Le droit à l'effacement est un droit qui peut être invoqué lorsqu'on cesse d'utiliser un site ou une application. Il s'agit pour les sites et applications d'effacer toutes les données personnelles (nom, prénom, adresse, photos...).

Parcours 2 – J'enregistre un message audio de prévention

Exemple de message audio niveau 6^e

Titre > Protège ta vie privée en ligne !

« Bonjour à tous !

Aujourd'hui, je vais vous parler d'une bonne pratique très importante : protéger sa vie privée sur Internet.

Saviez-vous que tout ce que vous partagez en ligne peut être vu, copié ou même utilisé sans votre accord ?



Par exemple, publier une photo de vous avec votre adresse ou votre école peut être dangereux.
Alors, voici la règle d'or :
Ne partagez JAMAIS vos informations personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, école, etc.) sur les réseaux sociaux ou les jeux en ligne.
Même entre amis, soyez prudents : une information partagée peut vite échapper à votre contrôle.
Et n'oubliez pas : ce que vous publiez aujourd'hui peut vous suivre demain.
Alors, avant de cliquer sur « publier », demandez-vous :
« Est-ce que je veux que tout le monde sache ça ? »
Protégez-vous, protégez les autres, et restez malins sur le web ! »

PP. 352-353 PRENONS LA PAROLE QUEL ÂGE POUR AVOIR ACCÈS AUX RÉSEAUX SOCIAUX ?

Cette double page, qui invite les élèves à une discussion argumentée sous la forme d'un débat mouvant, permet de découvrir les enjeux liés à l'accès des jeunes aux réseaux sociaux et à l'usage du numérique dans leur quotidien. À partir d'une question concrète, « Quel âge pour avoir accès aux réseaux sociaux ? », les élèves sont amenés à confronter leurs points de vue, à écouter des arguments divergents et à construire une réflexion nuancée sur les usages du numérique.

Cette activité s'inscrit pleinement dans les programmes d'EMC consacrés à l'identité, à l'univers numérique et aux réseaux sociaux. Elle permet d'aborder avec les élèves des notions essentielles, telles que la majorité numérique, les données personnelles, les traces et la réputation numériques. Les documents proposés conduisent également les élèves à identifier les risques liés aux usages numériques : cyberharcèlement, exposition à des contenus inadaptés, désinformation, addiction ou encore conséquences sur la santé et le sommeil. L'objectif est aussi de faire comprendre pourquoi le législateur a fixé l'âge de la majorité numérique à 15 ans dans la loi du 7 juillet 2023, tout en montrant les débats et les difficultés concrètes liés à l'application de cette mesure.

Les documents proposés abordent cette problématique sous des angles complémentaires. Le document 1 présente le cadre législatif récent autour de la majorité numérique et permet d'interroger les élèves sur le rôle de la loi et les difficultés de sa mise en œuvre. Le document 2 apporte des données chiffrées sur les pratiques numériques des jeunes ; il aide ainsi les élèves à prendre conscience de l'ampleur de l'usage des réseaux sociaux dès le plus jeune âge, ainsi que les risques associés. Le document 3 met en avant les actions de sensibilisation menées auprès des collégiens et souligne l'importance de l'éducation au numérique dès l'entrée en 6^e. Le document 4, à travers un dessin, illustre les conséquences du cyberharcèlement et favorise une réflexion sur la violence en ligne et ses effets psychologiques. Enfin, le document 5 confronte différents points de vue – parents, spécialiste de santé et élève – afin d'alimenter le débat et montrer la diversité des opinions sur la question.

Pour avoir à tous les dessins du dossier Okapi (dont est issu le doc. 4) :

<https://tout.bayard-jeunesse.com/actualite/cyberharcèlement-college-temoignage-comprendre/>

Ainsi, cette double page fournit aux enseignants des supports variés pour faire comprendre, à partir d'exemples concrets, les enjeux citoyens, sociaux et juridiques liés aux réseaux sociaux et à l'usage du numérique. Elle permet de développer les compétences d'argumentation des élèves, tout en les sensibilisant aux enjeux contemporains de protection, de responsabilité et de citoyenneté numériques.

MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

La mise en œuvre pédagogique de cette double page repose sur une progression en trois temps, qui vise à accompagner les élèves de la compréhension des documents à l'engagement dans un échange argumenté. Dans une première étape, l'étude des documents permet de construire des connaissances et d'identifier les enjeux du sujet. Dans une deuxième étape, les élèves s'approprient ces informations en élaborant des arguments, ce qui les amène à structurer leur pensée et à mobiliser des exemples précis.

Enfin, en étape 3, le débat mouvant favorise l'expression orale, l'écoute et la confrontation des points de vue, tout en permettant aux élèves de prendre conscience de la diversité des opinions et de la possibilité d'évoluer dans leur jugement. Cette démarche active s'inscrit pleinement dans les attendus de l'EMC, en développant à la fois l'esprit critique et le sens de l'intérêt général.

Exemples d'arguments

Position A > Il faut une limite d'âge pour l'accès aux réseaux sociaux (ex. : 15 ans)

- Les enfants utilisent les réseaux sociaux de plus en plus tôt, parfois dès 6 ou 7 ans, alors qu'ils ne possèdent pas encore toujours le recul nécessaire pour comprendre les risques liés au numérique (doc. 2).
- Une grande partie des moins de 13 ans utilise régulièrement les réseaux sociaux, ce qui peut entraîner une exposition précoce à des contenus inadaptés ou violents (doc. 2).
- Deux enfants sur trois de moins de 15 ans ont déjà été confrontés à des contenus inadaptés en ligne ; une limite d'âge permettrait donc de mieux protéger les mineurs (doc. 2).
- Les parents ne savent pas toujours exactement ce que leurs enfants font sur Internet, ce qui rend difficile le contrôle des usages numériques à la maison (doc. 2).
- Les réseaux sociaux peuvent favoriser l'addiction : les algorithmes proposent toujours davantage de contenus susceptibles d'intéresser l'enfant afin de le maintenir connecté plus longtemps (doc. 5).
- Le temps passé sur les écrans peut avoir des conséquences négatives sur la santé, le sommeil ou le bien-être des jeunes (doc. 3 et 5).
- Les réseaux sociaux peuvent être un lieu de cyberharcèlement. Les insultes, humiliations et moqueries en ligne peuvent avoir des effets psychologiques importants sur les victimes (doc. 4).
- Les élèves doivent être sensibilisés à la protection de leur vie privée, aux fake news, aux dangers du cyberharcèlement et aux risques liés aux réseaux sociaux avant d'y avoir pleinement accès (doc. 3).
- Certains parents considèrent que les réseaux sociaux sont dangereux car les enfants y voient parfois des contenus très violents (doc. 5).
- La France a prévu une majorité numérique fixée à 15 ans, ce qui montre que les pouvoirs publics estiment nécessaire de protéger les mineurs face aux risques du numérique (doc. 1).

Position B > Il ne faut pas de limite d'âge pour l'accès aux réseaux sociaux

- Une interdiction serait difficile à faire respecter car les jeunes pourraient facilement contourner les systèmes de protection (doc. 5).
- Les réseaux sociaux permettent aux jeunes d'apprendre, de découvrir de nouvelles informations et de s'informer sur l'actualité (doc. 5).
- Les réseaux sociaux permettent de maintenir les liens sociaux et familiaux, notamment avec des proches éloignés (doc. 5).
- Une grande partie des adolescents utilise déjà les réseaux sociaux pour s'informer ; les interdire pourrait donc les priver d'un moyen important d'accès à l'information (doc. 2).
- Les réseaux sociaux font désormais partie du quotidien des jeunes ; une interdiction totale pourrait sembler déconnectée des usages réels (doc. 2).
- Il peut être plus efficace d'éduquer les élèves aux bons usages du numérique plutôt que d'interdire complètement l'accès aux réseaux sociaux (doc. 3).
- Les actions de sensibilisation menées dès l'entrée au collège montrent qu'il est possible d'apprendre aux élèves à utiliser les réseaux sociaux de manière responsable (doc. 3).
- Même les spécialistes favorables à des restrictions insistent aussi sur la nécessité d'éduquer les jeunes au numérique (doc. 5).
- Le débat reste ouvert puisque la mise en application de la majorité numérique à 15 ans soulève encore des questions juridiques au niveau européen (doc. 1).

Cette double page invite à réaliser un tract à l'occasion du Safer Internet Day, rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. L'objectif de cet événement est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne.

Pour aller plus loin :

<https://www.education.gouv.fr/safer-internet-day-sensibiliser-aux-usages-du-numerique-467505>

<https://www.internetsanscrainte.fr>

Étape 1 – J'étudie les documents

1. C'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui surveille, en France, l'utilisation de nos données sur Internet.

2. Les éléments du texte qui correspondent à des données personnelles sont :

- les informations d'identité (nom, âge, adresse) ;
- des photos ;
- des données de connexion et de localisation (l'endroit d'où tu te connectes) ;
- des informations sur mon comportement et mes goûts (ce que je regarde et/ou partage, mes jeux préférés, mes achats...) ;
- des données sensibles (santé, religion, histoires d'amour).

3. La collecte de nos données personnelles peut devenir un problème pour plusieurs raisons :

- influence et manipulation (pour orienter nos choix, nos achats, nos opinions, nos goûts...) ;
- atteinte à la vie privée ;
- risques de malveillance (moqueries, harcèlement, usurpation d'identité, accès aux mails ou comptes bancaires).

4. Pour compléter ce questionnaire, les réponses authentiques des élèves sont attendues. Les questions permettent d'interroger leurs pratiques en ligne.

Le poster « 10 conseils pour rester net sur le Web », disponible à l'adresse suivante, peut être imprimé et affiché en classe : <https://www.cnil.fr/fr/maitriser-mes-donnees/10-conseils-pour-rester-net-sur-le-web>

Étape 2 – Je réalise un tract

Propositions de titres : Sur Internet, je garde le contrôle / Surfer sans se faire piéger / Connecté... mais protégé ! / Jouer avec le web, sans se faire jouer !

Propositions pour les 2 parties

Recto > Les dangers d'Internet

- Vol de données personnelles (nom, adresse, goûts...)
- Usurpation d'identité (quelqu'un se fait passer pour toi)
- Harcèlement en ligne (moqueries, insultes...)
- Manipulation (publicités ou contenus qui influencent tes choix)
- Piratage de comptes (emails, réseaux sociaux, comptes en banque...)
- Perte de vie privée (trop d'informations partagées)
- Accès à des contenus dangereux ou inadaptés

Verso > Les précautions à prendre

- Réfléchir avant de publier (photos, messages...)
- Respecter les autres en ligne
- Ne pas tout dire sur soi (éviter les infos personnelles)
- Sécuriser ses comptes (mot de passe solide)
- Créer des adresses mails différentes
- Utiliser un pseudo au lieu de son vrai nom
- Demander l'autorisation avant de publier une photo
- Surveiller sa réputation en ligne
- Parler à un adulte en cas de problème

P. 356 LEÇON

La page de leçon est structurée en deux ensembles qui permettent de mémoriser les points essentiels du chapitre : une leçon en trois parties accompagnée du vocabulaire à retenir et un schéma.

La leçon est disponible en version audio via le lien Hatier Clic.

PP. 357 JE RÉVISE PROTÉGER SA VIE PRIVÉE ET CELLE DES AUTRES

Cette page propose trois exercices de révision permettant à l'élève de tester ses connaissances sur le chapitre. Les exercices, en version à compléter, peuvent être imprimés ou réalisés de manière interactive à l'aide des liens proposés.

Exercice 1. Je maîtrise les pratiques numériques

1. Si je donne mon adresse sur un réseau social :

- ~~a. ce n'est pas grave~~
- b. c'est une information personnelle à protéger
- ~~c. tout le monde fait pareil~~

2. Une photo publiée peut être copiée et partagée sans que je le sache.

- ☒ Vrai
- ☐ Faux

3. Mon mot de passe doit être :

- ~~a. simple pour m'en souvenir~~
- b. secret et difficile à deviner
- ~~c. le même pour tous mes comptes~~

4. Supprimer un message efface toujours toute trace sur Internet.

- ☐ Vrai
- ☒ Faux

Exercice 2. Je connais le vocabulaire du chapitre

- | | |
|-------------------------|---|
| a. Droit à l'image | > 2. Droit permettant à une personne de s'opposer à l'utilisation de son image (photo ou vidéo) au nom du respect de la vie |
| b. Données personnelles | > 4. Informations concernant une personne physique (nom, prénom, adresse, date de naissance, goûts...). |
| c. CNIL | > 1. Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elle veille à ce que les citoyens accèdent efficacement aux données les concernant sur Internet. |
| d. Vie privée | > 3. Tout élément relatif à une personne qui touche à son intimité et qui ne peut être exposé sans son accord. |

Exercice 3. Je sais identifier une situation de cyberharcèlement

1. Cette affiche fait référence au cyberharcèlement : lorsque l'on poste une photographie sans le consentement de la personne, un commentaire insultant, dégradant. Les mots et les images peuvent blesser et conduire à un déferlement d'attaques verbales, voire menaces de mort via les réseaux sociaux.

2. Le numéro de téléphone à composer en cas de cyberharcèlement est le 3018.